

# US Chemical FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Page 1 de 4

#### 1. IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : LIQUID BAR GLASS WASH

UTILISATION RECOMMANDÉE: NETTOYANT LIQUIDE POUR VERRES, PREMIER RÉSERVOIR RESTRICTIONS SUR L'UTILISATION : NE PAS UTILISER CE PRODUIT DE MANIÈRE NON CONFORME À

L'INFORMATION SUR SON ÉTIQUETTE.

MARQUE SUR L'ÉTIQUETTE : PROLINE FDS Nº 100048H CODE Nº 101100134

U S CHEMICAL 316 HART STREET WATERTOWN, WI 53094 USA

MISSISSAUGA, ONTARIO L5L 0B3 CANADA U S CHEMICAL 3755 LAIRD ROAD

Nº D'URGENCE MÉDICALE: 1-866-923-4913 USA NO D'URGENCE EN CAS DE DÉVERSEMENT : 1-800-424-9300 USA

Nº POUR RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-800-558-9566 (DE 8 H À 17 H HNC DU LUN AU VEN)

ADRESSE INTERNET: WWW.USCHEMICAL.COM

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**CLASSIFICATION:** IRRITATION OCULAIRE (CATÉGORIE 2B)

ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE

**MOT-INDICATEUR:** AVERTISSEMENT

**PICTOGRAMMES: AUCUN** 

MENTIONS DE DANGER: PROVOQUE DES IRRITATIONS OCULAIRES.

MENTIONS D'AVERTISSEMENT : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver

rigoureusement les mains et les zones affectées après toute manipulation.

PREMIERS SOINS: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, chercher de l'aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer à grande eau. S'il se produit une irritation cutanée qui persiste, chercher de l'aide médicale.

NUMÉRO D'URGENCE : 1-866-923-4913

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE

SEULEMENT.

DANGERS POUR LA SANTÉ NON CLASSIFIÉS AILLEURS : Sans objet DANGERS PHYSIQUES NON AUTREMENT CLASSIFIÉS : Sans objet

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT DANGEREUX	Nº CAS	% EN POIDS
XYLÈNESULFONATE DE SODIUM	1300-72-7	2,0
CONDENSÉ DE POLYGLYCOL AMINIQUE	68603-58-7	2,0

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT, É.-U. : VOIR LA SECTION 15 SUR LA LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT INDIVIDUAL POUR LES NOMS CHIMIQUES.

POUR DE PLUS AMPLES RENSIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS, VISITER LE: WWW.USCHEMICAL.COM

#### 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Page 2 de 4

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : RINCER AVEC PRÉCAUTION À L'EAU PENDANT PLUSIEURS MINUTES. ENLEVER LES LENTILLES CORNÉENNES, S'IL Y A LIEU ET SI FACILEMENT RÉALISABLE. CONTINUER À RINCER PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. SI L'IRRITATION OCULAIRE PERSISTE. CHERCHER DE L'AIDE MÉDICALE. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : RINCER À GRANDE EAU. S'IL SE PRODUIT UNE IRRITATION CUTANÉE QUI PERSISTE, CHERCHER DE L'AIDE MÉDICALE. EN CAS D'INGESTION: RINCER LA BOUCHE À L'EAU. SI LA PERSONNE EST CONSCIENTE, LUI DONNER À BOIRE JUSQU'À UNE TASSE DE LAIT OU D'EAU, SELON LA TOLÉRANCE, POUR DILUER LE PRODUIT CHIMIQUE.

INHALATION: AUCUNE MESURE PRÉCISE DE PREMIERS SOINS N'EST REQUISE.

NUMÉRO D'URGENCE 1-866-923-4913

SYMPTÔMES / EFFETS LES PLUS IMPORTANTS : PROVOQUE DES IRRITATIONS OCULAIRES.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES : AUCUNE CONNUE.

NOTE AU MÉDECIN: APPELER LE 1-866-923-4913 POUR DE L'AIDE DANS LE TRAITEMENT DES EXPOSITIONS.

#### 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

DANGERS CHIMIQUES: PROVOQUE DES IRRITATIONS OCULAIRES. ININFLAMMABLE. DANGERS LIÉS AUX PRODUITS DE COMBUSTION : OXYDES DE CARBONE, SOUFRE ET AUTRES ÉMANATIONS.

MÉTHODES: LE CHOIX D'UN EXTINCTEUR ET DES MÉTHODES D'EXTINCTION DOIT SE FAIRE EN FONCTION DE L'IMPORTANCE ET DU TYPE DE L'INCENDIE.

**ÉQUIPEMENT** : PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL COMPLET EN FONCTION DES CIRCONSTANCES.

COTE NFPA: SANTÉ: 2/INFLAMMABILITÉ: 0/RÉACTIVITÉ: 0/RISQUE SPÉCIAL: S/O

EXTINCTEURS APPROPRIÉS: EAU, PRODUIT CHIMIQUE SEC, DIOXYDE DE CARBONE (CO2) OU TYPE DE MOUSSE APPROPRIÉ POUR L'EXTINCTION D'INCENDIES.

**EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS:** AUCUNE RESTRICTION EN FONCTION DES DANGERS CHIMIQUES.

### MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: ÉVACUER LE PERSONNEL NON PROTÉGÉ DE LA ZONE. PORTER UNE PROTECTION INDIVIDUELLE, Y COMPRIS DES BOTTES DE CAOUTCHOUC. VOIR LA SECTION 8. ASSURER L'AÉRATION DE L'AIRE, SI BESOIN EST. FAIRE ATTENTION DE NE PAS GLISSER. SE LAVER RIGOUREUSEMENT APRÈS LE NETTOYAGE.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : EMPÊCHER QUE LE DÉVERSEMENT ENTRE DANS LES TUYAUX D'ÉVACUATION, LES ÉGOUTS PLUVIAUX OU LES EAUX DE SURFACE. EMPÊCHER LA CONTAMINATION DES EAUX ET DES SOLS.

MÉTHODES DE NETTOYAGE : ON PEUT NETTOYER LES PETITS DÉVERSEMENTS EN LES ESSUYANT ET EN LES RINÇANT AVEC DE L'EAU. POUR LES PLUS GRANDS DÉVERSEMENTS, ON DOIT LES ENDIGUER AFIN DE LES CONFINER. POMPER LES MATIÈRES DÉVERSÉES DANS UN CONTENANT DE DÉCHETS ÉTIQUETÉ OU LES ABSORBER AVEC UNE MATIÈRE ABSORBANTE INERTE PUIS LES RAMASSER AVEC UNE PELLE. APRÈS LE CONFINEMENT DU DÉVERSEMENT, RINCER LA ZONE À L'EAU ET SUIVRE LES PROCÉDURES HABITUELLES DE NETTOYAGE.

### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION: SUIVRE TOUTES LES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE. INDIQUER AU PERSONNEL L'UTILISATION ADÉQUATE, LES DANGERS, LES PRÉCAUTIONS ET LES MESURES DE PREMIERS SOINS. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET LES LAVER AVANT DE LES PORTER À NOUVEAU. NE PAS GOÛTER AU PRODUIT NI L'AVALER. DES RÉSIDUS DU PRODUIT PEUVENT RESTER SUR OU DANS LES CONTENANTS VIDES. MANIPULER LE CONTENANT AVEC PRÉCAUTION POUR ÉVITER DE L'ENDOMMAGER.

ENTREPOSAGE: GARDER LE CONTENANT FERMÉ LORS DE PÉRIODES D'INUTILISATION. ENTREPOSER À LA TEMPÉRATURE AMBIANTE DANS UN LIEU SEC, À L'ABRI DE LA LUMIÈRE DIRECTE DU SOLEIL. PROTÉGER DU GEL. PROCÉDER RÉGULIÈREMENT À LA ROTATION DES STOCKS. ÉLOIGNER DES ALIMENTS ET DES BOISSONS. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Page 3 de 4

LIMITES DE L'EXPOSITION : XYLÈNESULFONATE DE SODIUM = AUCUN

CONDENSÉ DE POLYGLYCOL AMINIQUE = AUCUN

CONTRÔLES TECHNIQUES: UNE AÉRATION GÉNÉRALE DE LA PIÈCE EST ADÉQUATE.

#### PROTECTION INDIVIDUELLE

YEUX: AUCUNE REQUISE DANS DES CONDITIONS D'UTILISATION NORMALES. MAINS: AUCUNE REQUISE DANS DES CONDITIONS D'UTILISATION NORMALES.

VOIES RESPIRATOIRES: AUCUNE REQUISE DANS DES CONDITIONS D'UTILISATION NORMALES.

PIEDS: AUCUNE REQUISE. ON RECOMMANDE LE PORT DE BOTTES EN CAOUTCHOUC

DURANT LE NETTOYAGE DU DÉVERSEMENT.

CORPS: AUCUNE REQUISE DANS DES CONDITIONS D'UTILISATION NORMALES.

**MESURES D'HYGIÈNE**: A MANIPULER CONFORMÉMENT AUX NORMES D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE ET AUX CONSIGNES DE SÉCURITÉ. LAVER RIGOUREUSEMENT LES MAINS ET LES ZONES AFFECTÉES APRÈS TOUTE MANIPULATION DU PRODUIT.

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : LIQUIDE DE COULEUR ROUGE ROSÉ

**ODEUR:** AUCUN PARFUM AJOUTÉ

**CONCENTRATION pH**: 6,5

 $pH\ EN\ SOLUTION\ DE\ 2\ 500\ PPM$  : NON DISP.

pH AU TAUX DE DILUTION : NON DISP.

**ÉTAT PHYSIQUE: LIQUIDE** 

DENSITÉ RELATIVE (EAU): 1,010 HYDROSOLUBILITÉ: COMPLÈTE PRESSION DE VAPEUR: NON DISP.

DENSITÉ DE VAPEUR : NON DISP.

VISCOSITÉ : NON VISQUEUX

TEMPÉRATURE D'AUTO-ALLUMAGE : NON DISP.
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : NON DISP.

LIMITES D'EXPLOSION (LIE/ LES) : AUCUN

TAUX D'ÉVAPORATION: NON DISP.

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ): NON DISP.

POINT D'ÉBULLITION : AUCUN

POINT INITIAL/LIMITES D'ÉBULLITION : NON DISP.
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION : NON DISP.

**SEUIL OLFACTIF**: NON DISP.

COEFF. DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU): NON DISP.

**AUTRES DONNÉES : NON DISP.** 

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ: AUCUN DANGER. STABILITÉ CHIMIQUE : STABLE.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : AUCUNE CONNUE. NE SE POLYMÉRISERA PAS. CONDITIONS À ÉVITER : TEMPÉRATURES INFÉRIEURES À 35 °F (1.6 °C) OU SUPÉRIEURES À 120 °F (49 °C).

MATIÈRES À ÉVITER : LE MÉLANGE DIRECT AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES.

MÉLANGER UNIQUEMENT AVEC DE L'EAU.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : AUCUN DANS DES CONDITIONS NORMALES.

### 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**VOIES D'EXPOSITION:** YEUX, PEAU, INGESTION, INHALATION.

DONNÉES SUR LES VOIES D'EXPOSITION : AUCUNES DONNÉES D'ESSAI CL50 OU DL50 POUR LE MÉLANGE. EFFETS/SYMPTÔMES AIGUS POUR LA SANTÉ

YEUX: PROVOQUE DES IRRITATIONS OCULAIRES. PEUT CAUSER DE L'INCONFORT, DES ROUGEURS ET LE LARMOIEMENT.

**PEAU :** PEUT ÊTRE LÉGÈREMENT IRRITANT POUR LA PEAU SENSIBLE. PEUT ASSÉCHER LA PEAU. **INGESTION :** PEUT PROVOQUER DES IRRITATIONS, DES NAUSÉES, DES VOMISSEMENTS ET LA DIARRHÉE. **INHALATION :** AUCUN CONNU.

**EFFETS CHRONIQUES ET AUTRES EFFETS**: AUCUNS MUTAGÈNES DE CELLULES GERMINATIVES, SENSIBILISANTS CUTANÉS, SENSIBILISANTS RESPIRATOIRES, TOXINES REPRODUCTIVES OU DANGERS D'ASPIRATION À RAPPORTER.

ORGANES CIBLES SPÉCIFIQUES (CAS ISOLÉS OU RÉPÉTÉS) : AUCUN CONNU.

MESURES NUMÉRIQUES DE TOXICITÉ : ATEMIX (VOIE ORALE - RAT) = SUPÉRIEUR À 5 000 MG / KG CARCINOGÈNES : AUCUN CARCINOGÈNE À SIGNALER À L'ACGIH, À L'IARC, AU NTP NI À L'OSHA .

### 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Page 4 de 4

**DONNÉES ÉCOLOGIQUES** : L'OSHA N'APPLIQUERA PAS LES EXIGENCES D'INFORMATION DANS LA SECTION 12, ÉTANT DONNÉ QUE CETTE MATIÈRE NE RELÈVE PAS DE SA COMPÉTENCE.

### 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION: ÉLIMINER LE CONTINU CONFORMÉMENT À TOUTES LES LOIS ET À TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX APPLICABLES. CONSULTER LES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES ET LOCALES POUR LES RESTRICTIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS CHIMIQUES. GÉRER LES DÉCHETS CHIMIQUES PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE INSTALLATION APPROUVÉE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS. NE PAS RÉUTILISER LE CONTENANT VIDE. RINCER À FOND LE CONTENANT AVEC DE L'EAU AVANT DE S'EN DÉBARRASSER CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES LOCAUX EN VIGUEUR. VEUILLEZ RECYCLER LE CONTENANT VIDE DANS LA MESURE DU POSSIBLE.

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT / IMDG / IATA / TMD : NON RÉGLEMENTÉ

## 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

QUANTITÉ À DÉCLARER - CERCLA DE L'EPA: NON

**ENREGISTREMENT EPA:** NON

STATUT À L'INVENTAIRE (LES/LIS - CANADA) : TOUS LES COMPOSANTS SONT RÉPERTORIÉS. INVENTAIRE DES ÉTATS-UNIS (TSCA - É.-U.) : TOUS LES COMPOSANTS SONT RÉPERTORIÉS.

DANGEREUX SELON L'OSHA : OUI TENEUR EN PHOSPHORE : 0,00 %

PROPOSITION 65: NON

CATÉGORIES DE RISQUE 311/312 DE LA LOI SARA : VOIR LA SECTION 2 QUANT AUX

CATÉGORIES DE RISQUES DU SGH. PRODUITS CHIMIQUES - SARA 313 : NON

DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT : EAU/7732-18-5, XYLÈNESULFONATE DE SODIUM/1300-72-7,

CONDENSÉ DE POLYGLYCOL AMINIQUE/68603-58-7, MEROXAPOL/9003-11-6

COV: 0.00 % LA MÉTHODE DE CALCUL UTILISÉE SE FOND SUR LA NORME DU CONSEIL CALIFORNIEN ARB.

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

**DATE DE PRÉPARATION :** 3-5-24 **PRÉPARÉ PAR :** CR SECTION RÉVISÉE : 16 **ABRÉVIATIONS :** NON DISP. = NON DISPONIBLE S/O = SANS OBJET

#### **AVIS AU LECTEUR**

CE DOCUMENT A ÉTÉ PRÉPARÉ À PARTIR DE SOURCES CONSIDÉRÉES TECHNIQUEMENT FIABLES. IL NE CONSTITUE PAS UNE GARANTIE, ÉNONCÉE OU TACITE, DE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CI-INCLUS. LES CONDITIONS RÉELLES D'USAGE ET DE MANUTENTION SONT HORS DU CONTRÔLE DU VENDEUR. L'UTILISATEUR DOIT S'ASSURER QU'IL POSSÈDE TOUTES LES DONNÉES DISPONIBLES, EN REGARD DE SON UTILISATION PARTICULIÈRE, ET QU'IL RESPECTE TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, DES ÉTATS ET MUNICIPAUX.